



ENSEMBLE À LA FCPE DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

REPRÉSENTER Des parents qui s'engagent, ensemble sur notre département rural.
Participation aux instances dans les établissements, conseils d'école, conseils de classe, conseils d'administration.
Participation aux instances départementales, régionales, nationales.

INFORMER Des parents fédérés au service des parents
Proposer des formations aux parents, aux conseils d'école, d'administration, au budget des établissements...
Conseiller et aider les parents (bourses aux livres...).

AGIR Une école de la réussite centrée sur les besoins de l'enfant
Défense de la santé des enfants (poids des cartables, restauration scolaire...).
Défense d'un service public financé par des fonds publics.
Permettre à chacun un égal accès au service public d'éducation.

FCPE 65 - CDPE HAUTES-PYRÉNÉES

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

4, rue Deville - 65000 TARBES - Tél. : 05 62 93 39 49

E-mail : fcpe65@wanadoo.fr - Site : www.65.fcpe-asso.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.
(6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois, des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments).
> 13 € par an.

© PICTURE FACTORY - FOTOLIA, ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT PRÉNOM
NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT
ADRESSE

CODE POSTAL VILLE
TEL. TEL. PORTABLE

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM
NÉ(E) LE
COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE
POUR LA RENTRÉE

E-MAIL

NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE
POUR LA RENTRÉE

CLASSE



MERCI D'ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN MAJUSCULE

**BULLETIN
À RENOVOYER
À LA FCPE LOCALE**
(ou à défaut à la FCPE
départementale).
ACCOMPAGNÉ DE
VOTRE RÉGLEMENT

► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

- Cotisation annuelle** 17,00 €
Sans La Revue des Parents
ou
 Cotisation de soutien 20,00 €
Avec La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾
 Cotisation de soutien facultative €
(exemple : 50 € - 66 % = 17,00 €)
 Abonnement à la lettre La Famille et l'École 13,00 €

TOTAL À RÉGLER

..... €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
Le règlement doit être remis ou conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ

- Recevoir la newsletter de la FCPE.
 Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
 Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
 Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :
Nom de l'établissement :
 Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).
Nom de l'établissement :
 Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.